

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES REUNI LE 14 DECEMBRE 2017

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Ali Benmakhlouf, Vincent Ferré, Donna Kesselman, Laurent Lespez, Guillaume Marche, Mireille Touzery, Graciela Villanueva

Collège B: Jean-Pierre Brouillaud, Patricia Cardona, Karine Chambefort, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Marie-Karine Schaub, Stéphanie Wojcik

Collège BIATSS: Karine Bellance, Vincent Ronach

Collège étudiants : Sirine Hamza, Clément Molinier, Léo Simonet.

Personnalités extérieures : Frédéric Henry, Erwan Le Fur

Parmi les membres de droit était présent : Myriam Baron

Parmi les membres invités étaient présents : Nadia Duchêne, Guillaume Garçon, Charles Guérin, Serge Lhomme, Sylvie Toscer-Angot, Elisabeth Vialle.

1. Approbation du PV du conseil du 12 octobre 2017 et du 23 novembre 2017

Après lecture des procurations et en l'absence d'amendements, les PV du conseil du 12 octobre 2017 et du 23 novembre 2017 sont mis au vote.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2. Actualités

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle au Conseil la démission du Président Olivier Montagne le 24 novembre. Elle indique que l'intérim est assuré par Frédéric Gervais, Vice-Président du Conseil d'administration, et elle précise que des élections sont prévues le 22 décembre 2017. Le CA précédent, le 15 décembre, examinera le projet de budget 2018 ainsi que la campagne d'emplois 2018.

Elle annonce au Conseil les dates de réunion pour les comités de sélection. Elle précise que la date limite de transmission des comités constitués est fixée au 22 janvier 2018.

Elle rappelle que les prochains conseils plénier et restreint auront lieu le jeudi 25 janvier. A cette occasion, un bilan du mandat du Conseil sera présenté.

Anne-Lise Humain-Lamoure revient sur les trois ateliers HCERES tenus en parallèle le 11 décembre dernier. Elle informe les membres du conseil que l'évaluation HCERES nécessitera la rédaction d'un bilan sur nos formations : un dossier par mention de « L », de « M » et que des informations complémentaires seront transmises ultérieurement, notamment sur la définition des champs de formation. La partie « critères » sera constituée des items suivants : « finalité de la formation », « objectifs scientifiques et débouchés professionnels »,

« positionnement de la formation » (partenariats, etc.), « organisations pédagogiques de la formation » (structure des parcours).

Elle précise qu'après la phase d'auto-évaluation, un avis sera émis pour l'accréditation des formations (au niveau mention) par la DGESIP. En fonction du modèle proposé par l'établissement, la rédaction des éléments communs sera prise en charge par la direction de l'UFR et transmis aux équipes pédagogiques. Ce travail de synthèse sera complété par la constitution de quatre tableaux en grande partie déjà constitués grâce au travail effectué sur une base de données pour la saisie des services et celle des livrets. D'autres éléments comme le nombre de diplômés et l'insertion professionnelle des cinq dernières années seront transmis par l'établissement.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce que, pour la phase projet, les équipes pédagogiques disposeront de plus de temps. Elle précise qu'il faudra compléter une fiche de présentation pour chaque nouvelle formation composée des attendus suivants : « politique et stratégie de l'offre de formation », « évolution de l'offre de 2015 à 2019 et de 2020 à 2024 ».

En parallèle, la DGESIP demande un dossier sur la soutenabilité en coûts complets de la recherche et de la formation. Elle précise que ce travail de longue haleine, dans la mesure où le système d'information de l'Etablissement est déficient, a déjà débuté.

Elle rajoute que les modalités d'évaluation des masters MEEF sera menée à part par l'ESPE et qu'aucun dossier n'est demandé pour le DAEU.

En termes de calendrier, les dossiers devront être déposés auprès du HCERES le 20 septembre 2018 au plus tard et le projet aux alentours de mai/juin 2019. Anne-Lise Humain-Lamoure précise que des commissions pédagogiques et des conseils sont donc à prévoir sur ce sujet.

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le Conseil que, dès le second semestre, sera engagée une réflexion sur le portail de L1 en raison de l'augmentation des effectifs. Néanmoins, une réflexion plus longue à débuter dès maintenant, est à mener sur l'ensemble des formations et leurs modalités de contrôle des connaissances (MCC), par exemple notamment sur la seconde session pour en réduire la durée puisque l'arrêté licence le permet.

Anne-Lise Humain-Lamoure informe que la date limite de dépôt de l'appel à projet de transformation pédagogique est fixée au 29 janvier. Elle rappelle que l'an passé, les deux projets présentés étaient « Mieux réussir en L1 » et les « L de la nuit ». Le conseil n'ayant pas d'objections, ces deux projets seront proposés à nouveau. Elle invite tout porteur de nouveau projet à se manifester avant le Conseil du 25 janvier. Elle alerte le Conseil sur le fait que l'enveloppe budgétaire allouée est en baisse : 300 000 € contre 350 000€ les années passées.

Guillaume Garçon informe les membres du Conseil que le pôle langue de la direction des relations internationale (DRI) de l'Université organisera une semaine des langues, entre les mois d'avril et de mai, et précise que le projet est porté par Mme Verlan. L'objectif est de faire connaître les vingt langues du pôle en créant des tandems bilingues.

Anne-Lise Humain-Lamoure fait un rapide compte-rendu du dialogue de gestion patrimoine. Concernant la MLRI, elle annonce l'extraction du photocopieur du secrétariat LEA vers le bureau 101 qui sera muni d'une serrure à code et d'une prise réseau. Elle ajoute que la demande de stores tamisant pour les bureaux et occultant pour les salles a été relayée et validée. Elle rappelle que la maintenance des salles informatiques de la MLRI doit être assurée par la DSI et elle précise qu'à maintes reprises des installations et des mises à jour de logiciels leur ont été demandées, en vain.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce au Conseil que l'ensemble des demandes de l'UFR concernant la restructuration du bâtiment i a été accordé. L'UFR occupera la totalité des 1^{er} et 2^{ème} étages, ainsi que deux couloirs au 3^{ème} étage. Elle souligne que de nouvelles salles de cours de grande capacité seront créées, en plus de celles prévues pour accueillir le département de communication. Au sein du bâtiment i, sera en outre créée une salle informatique supplémentaire au 3^{ème} étage. Elle précise que le phasage des travaux n'est pas encore connu mais devrait être achevé pour la rentrée 2018.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce que les trois demandes insistantes et répétées de remplacement de personnels administratifs auprès de la DRH ont enfin abouti. Ont été accordés, pour le secrétariat du département de communication, un mi-temps; pour le secrétariat des masters LEA un temps plein, de même que pour le secrétariat FA/FC. Elle ajoute que des candidatures sont à l'étude pour des entretiens, si possible début janvier,

concernant la responsabilité du pôle recherche. Anne-Lise Humain-Lamoure informe le Conseil de l'arrivée de Charlotte Planiol en tant qu'assistant-graphiste aux équipes de recherche, de Claire Bourdille, en tant que chargée de communication à partir du 8 janvier 2018 et du renouvellement de contrat de Gwendoline Liarte.

Anne-Lise Humain-Lamoure présente, sur les bases discutées lors du précédent conseil et sous réserve de l'avis du conseil électoral consultatif puis de la validation par arrêté présidentiel, le calendrier pour le renouvellement du conseil de gestion de l'UFR prévu le 8 février 2018 :

- 7 février : fin de l'enregistrement des procurations,
- 2 février : date limite d'inscription sur les listes électorales,
- 26 janvier : date limite du dépôt des candidatures.

Dès sa réception, l'arrêté sera affiché sur le panneau prévu à cet effet au sein de l'UFR. Elle informe le Conseil de la localisation des bureaux de vote et des horaires :

- Campus centre, salle i1 223 de 9h à 18h
- MLRI, salle 117, de 9h à 18h
- Sénart, bureau 120, de 9h à 16h.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle la procédure concernant les procurations et alerte sur le fait qu'aucune procuration ne pourra être délivrée le jour du vote. Deux points d'enregistrement seront disponibles, l'un auprès de Pascale Millot pour le site de Sénart et l'autre auprès de Karine Bellance pour les autres sites.

Guillaume Garçon demande si les personnels en contrat « CMERER » peuvent voter. Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'ils pourront voter dans le collège B.

3. Réforme de l'entrée en L1 : attendus et critères spécifiques

Anne-Lise Humain-Lamoure revient sur les dispositions envisagées dans le cadre de la refonte d'APB en « Parcoursup » (« fiche avenir », classement de tous les dossiers, réponse « oui » ou « oui si », incertitude concernant l'affichage des parcours de double licence). Elle distribue un document concernant les éléments de cadrage national des attendus pour les mentions de licence. Elle présente enfin les principales étapes pour les universités de la mise en place de cette plateforme telles qu'elles sont présentées par le ministère :

- 15 janvier : ouverture du site
- 22 janvier : début du traitement des dossiers
- du 2 au 18 mai : examen des dossiers
- du 22 mai au 21 septembre : réponse des candidats
- de la fin des épreuves du baccalauréat jusqu'au 20 septembre : une procédure complémentaires pour des candidats qui n'auraient aucune réponse positive.

Le Conseil débat très longuement de ce projet de loi et de sa possible mise en œuvre, concernant notamment la demande d'attendus et de critères spécifiques au niveau local. Si le principe même de la sélection est très diversement apprécié, le conseil émet un avis défavorable quant à l'établissement d'attendus et de critères spécifiques propres à l'UFR. Il vote une motion listant les points qui lui semblent unanimement problématiques :.

Le conseil de l'UFR LLSH, réuni le 14 décembre 2017, exprime sa désapprobation face au « Plan étudiant » proposé par le gouvernement et actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale.

Ce plan, dont la mise en œuvre est déjà lancée, entend obliger les universités déjà surchargées à travailler dans le flou et l'urgence, au détriment de leurs autres missions, sans garantie sur les moyens humains, financiers et matériels qui seront alloués pour faire face à la gestion individuelle des candidatures, leur classement et la mise en place de parcours spécifiques.

Le conseil s'inquiète de la sélection inhérente aux critères élaborés par chaque université et/ou chaque mention et de la concurrence que cela induira entre établissements. En supprimant tout critère national au nom de l'autonomie des établissements, le MESR fait porter la responsabilité politique et juridique de ce Plan aux seules universités.

Le conseil s'inquiète également des capacités d'accueil fixées par les Rectorats sans réelle transparence ni concertation régionale, voire nationale.

Le conseil souligne qu'« APB » sert de bouc émissaire et que « Parcoursup » ne répond pas au manque criant de moyens humains, financiers et matériels des universités pour réellement faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants et assumer leurs missions de service public.

La motion est adoptée à l'unanimité des présents, représentés et invités.

4. Préparation du second semestre : ouverture de groupes

Myriam Baron présente les effectifs par groupes inscrits dans les maquettes sur la base des retours des départements et propose l'ouverture de groupes pour le second semestre en Anglais, Histoire et en Lettres. Jean-Marc Leblanc présente les effectifs des cours transversaux, propose l'ouverture de groupes en LANSAD et revient sur la répartition des groupes en expression française. Myriam Baron précise que l'ouverture de ces groupes représente un total de 319h eq. TD.

Elle informe le Conseil sur le coût de ces ouvertures : environ 15 500€.

L'ouverture des groupes du second semestre est votée à l'unanimité.

Jean-Marc Leblanc présente la procédure et le circuit pour un nouveau dispositif visant à valoriser « l'engagement étudiant », suite au vote de la CFVU du 13 novembre 2017. Il distribue les documents correspondants.

Il revient sur la définition de « l'engagement étudiant » et précise qu'un contrat pédagogique devra être établi. Il informe le Conseil que le formulaire voté en CFVU sera disponible auprès du responsable BAIP. Il nécessitera la validation du directeur de département et du vice-doyen à la pédagogie. Les étudiants concernés devront présenter un bilan sous forme de rapport et/ou d'un oral auprès de l'équipe pédagogique qui aura accordé une valorisation dans le cadre d'un parcours.

Questions diversesPas de questions diverses